



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 22.063/B

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU COMITE SYNDICAL DU SIPPEREC

SEANCE DU 22/09/2022

LE JEUDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Nathalie MAGNIN,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Céline PAVILLON,	
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur François FAREZ,	
Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,	Madame Christie GEY,	
Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,	
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON	(arrivée à 19h59),	Monsieur Dominique ESTEVE,	
Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelyne BERTELLI,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,	
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Monsieur Karim SELLAMI,	Monsieur Eric BASSET,	
Madame Henriette SPIEGEL,	Monsieur Arnaud DEGEN,	Madame Agnès BONAFOUS,	
Monsieur Kilé Olivier YENGE			

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Franck PEROIS,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Madame Caroline COLL a donné pouvoir à Monsieur Karim SELLAMI

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : mairie@ville-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2022

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment Son article L 5721-2,

Vu les statuts du SIPPAREC,

Vu la délibération n°2020-02-01 du Comité syndical du 6 février 2020 portant modification des statuts du SIPPAREC,

Vu la délibération n°2022-026/B du Conseil municipal en date du 31 mars 2022 demandant l'adhésion de la Commune de Brunoy au SIPPAREC au titre de la compétence « Infrastructure de charge »,

Vu la délibération n°2022-06-31 du Comité syndical du SIPPAREC en date du 21 juin 2022 approuvant l'adhésion de la Commune de Brunoy au SIPPAREC au titre de la compétence « Infrastructure de charge »,

Considérant l'importance pour la Ville d'être représentée au sein des instances du SIPPAREC dans le cadre de son adhésion au titre de la compétence « Infrastructure de charge »,

Considérant l'article 10-1 des statuts du SIPPAREC, lequel dispose d'une part que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndical et que, d'autre part, pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers municipaux, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue,

SEANCE DU 22/09/2022

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC

Considérant l'avis favorable du Conseil municipal pour la désignation des membres à main levée,

Vu les candidatures présentées :

- M. Jérôme MEUNIER

- M. François FAREZ

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : DESIGNNE pour représenter la commune au comité syndical du SIPPAREC :

- *en qualité de délégué titulaire* : M. Jérôme MEUNIER
- *en qualité de délégué suppléant* : M. François FAREZ

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 22/09/2022

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU COMITE SYNDICAL DU SIPPEREC

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 23/09/2022

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 22.063/B

Objet de l'acte : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BRUNOY AU
COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20220922-BRU_DE_22329_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2022

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22329_1

Date de réception en Préfecture : 23 septembre 2022